

Conseiller et promouvoir les spiritueux

RS6768 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	221, 312, 334
Formacode(s)	21501, 21540, 34513
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2027

Certificateur(s)

ACADEMIE DU VIN DE PARIS · SIRET : 80785261100019

ACADEMIE DU VIN DE PARIS · SIRET : 80785261100027

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CAMILLI	89439889000018	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification vise le développement des compétences des professionnels des domaines de la vente, du service des spiritueux dans les Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR), de la distribution (magasins de détail : cavistes, épiceries fines, sites Internet spécialisés - ou en gros : grande distribution), à l'export, dans le monde de la production, de la communication (agences de presse) et celui du Spirit Tourism.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Caractériser un spiritueux en décryptant les facteurs qui influencent sa qualité et son style afin de conseiller une clientèle sur les propriétés gustatives et le style du spiritueux en accord avec leurs préférences et attentes.

Évaluer la qualité d'un spiritueux en utilisant un protocole de dégustation professionnel, méthodique et structuré, comprenant une analyse organoleptique complète (visuelle, olfactive et gustative) afin de discerner les paramètres de qualité permettant de choisir des spiritueux en réponse aux besoins d'une clientèle spécifique ou à un cahier des charges défini.

Concevoir un argumentaire adapté à un type spécifique de spiritueux et ciblé sur le public visé, en prenant en compte les tendances du marché et les caractéristiques uniques du spiritueux dans le but de le valoriser et stimuler ses ventes à travers divers supports commerciaux de promotion ou de présentation.

Organiser une dégustation professionnelle de spiritueux destinée à tous types de clients (y compris en situation de handicap), des producteurs, des interprofessionnels, syndicats ou revendeurs en assurant un service optimal de dégustation du spiritueux dans le respect de la réglementation en vigueur (loi Évin, limite d'âge, licence) afin de mettre en valeur la qualité et l'intérêt des produits, permettre leur découverte et développer les ventes.

Appliquer les procédures et règles de stockage en tenant compte du niveau de remplissage, de la luminosité et de la température spécifique à chaque spiritueux pour assurer une conservation optimale du produit.

Conseiller un client dans le choix d'un cocktail à base de spiritueux, en tenant compte de ses préférences gustatives et de sa sensibilité et en s'appuyant sur la théorie des équilibres des cocktails afin de lui proposer un cocktail harmonieux et adapté à ses goûts déclarés.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La loi Évin du 10 janvier 1991, relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, encadre la publicité en faveur des boissons alcoolisées (dont le vin). La publicité n'est autorisée que sur certains supports prévus à l'article L3323-2 du code de la Santé publique¹⁰

,¹¹

; par ailleurs, le contenu lui-même doit se conformer à certaines règles données à l'article L3323-4 du code de la Santé publique¹¹

,¹²

et doit comporter un message rappelant les dangers de l'abus d'alcool.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir l'âge légal de consommer de l'alcool.

Exercer une activité professionnelle dans le domaine du commerce, du service ou de la production et de la promotion des spiritueux ou avoir un projet professionnel en lien avec l'évaluation, la dégustation professionnelle, le conseil et la promotion des spiritueux.

Avoir lu le manuel d'étude de l'Académie des Vins et Spiritueux (Editions Ellipses).

L'ensemble des prérequis est validé lors d'un entretien de positionnement et de connaissances, en amont du cursus formatif.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury est composé de :

- 1 représentant de l'organisme certificateur, n'ayant pas dispensé la formation,
- 1 professionnel extérieur à l'organisme certificateur, sélectionné en fonction de son expertise dans le champ de compétence de la certification,
- le président du jury est un représentant du monde professionnel et membre extérieur à l'organisme certificateur.

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2027
Date de dernière délivrance possible	01/04/2028

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.academievin.fr/c>

pspi-conseiller-promouvoir-spiritueux

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6768/>

Où se former

Formations référencées	4
Organismes	2
Régions couvertes	3

Prix indicatif	1 270 € – 1 599 €
Durée	26 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	67
Parcours menés à terme	67
Taux d'achèvement	100 %
Période	11/2024 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	70
Montant total engagé	96 672 €
Coût moyen par dossier	1 381 €
Durée moyenne	29 h
Période	11/2024 – 08/2026
France compétences	93 %
Reste à charge titulaire	6 %
Entreprise	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.